

## ARNAUD MONTEBOURG MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMERIQUE

## FRANÇOIS REBSAMEN MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DU DIALOGUE SOCIAL

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 15 avril 2014 N°014

## Reprise de FagorBrandt : Réaction d'Arnaud MONTEBOURG

Arnaud MONTEBOURG, Ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique accueille avec satisfaction la décision du tribunal de commerce de Nanterre favorable à la reprise de FagorBrandt par le groupe industriel algérien Cevital.

Cette reprise porte sur deux sites industriels (Orléans, Vendôme) et les sites de Rueil et Cergy en région parisienne, soit plus de 1.200 postes.

Arnaud MONTEBOURG se félicite également de la décision du tribunal de commerce favorable à la reprise des deux sites vendéens de FagorBrandt. L'accord trouvé entre les repreneurs de ces sites et Cevital permet ainsi de sauvegarder près de 220 emplois supplémentaires.

S20 Industries à La Roche sur Yon et Variance Technologies à Aizenay continueront ainsi à fournir la future entité Brandt France, qui retrouvera ainsi son nom historique, en équipements de lavage et de cuisson pendant une durée limitée leur permettant de migrer à terme vers de nouvelles activités industrielles.

Ces accords assurent non seulement le maintien de la totalité des sites industriels du groupe mais permettent la sauvegarde de près de 1420 emplois sur les 1800 du groupe.

« Je tiens à remercier tout particulièrement les salariés de FagorBrandt pour leur extrême responsabilité et la confiance qu'ils ont su accorder aux organes de la procédure et au Gouvernement. Je salue également Cevital d'avoir su entendre les revendications et attentes de ses futurs salariés pour permettre une reprise dans les meilleurs conditions possibles. »

Le Ministre restera attentif au redémarrage de chacun des sites et à l'évolution du dialogue social. Il invite par ailleurs la grande distribution à soutenir cet engagement industriel en permettant au groupe de reconquérir sa place de leader en France et aux équipements des marques Brandt, Sauter, Vedette et De Dietrich de retrouver rapidement leurs places dans les rayons des magasins.

François REBSAMEN, Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, qui salue également cette réussite industrielle indique que pour faciliter la phase de démarrage, Brandt pourra bénéficier de l'activité partielle. Pour permettre aux salariés non repris de retrouver au plus vite un emploi, l'Etat mobilise un dispositif d'accompagnement renforcé, avec notamment le maintien de rémunération dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle, l'accompagnement des salariés par des conseillers spécialisés dédiés, et un complément de salaire pendant deux ans en cas de reclassement sur un emploi moins bien rémunéré.

## Contacts presse:

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13 Cabinet de François REBSAMEN : 01 49 55 31 02